

✓ Opération tranquillité vacances

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ?

S'agissant d'un service gratuit, tout particulier ou commerçant peut en profiter. Pour cela, il suffit de se rendre au poste de police municipale ou au commissariat de police pour les résidents en zone urbaine, et à la gendarmerie de votre domicile pour les personnes habitant en zone rurale.

Il convient de faire la démarche au moins 3 jours avant le départ en vacances (si vous êtes en zone police), la veille suffit pour les communes dépendant de la Gendarmerie. Vous devez préciser l'adresse du lieu à surveiller, les dates de départ et de retour ainsi que les coordonnées (nom/prénom, adresse et téléphone et adresse e-mail) de la personne à joindre en cas de nécessité. Vous signalerez également si vous avez une alarme et si vous avez chargé une personne de confiance de surveiller également votre résidence pour éviter toute confusion avec un potentiel cambrioleur.

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de la commune d'Innenheim dans SERVICES PRATIQUES / INFOS PRATIQUES.

L'inscription peut également se faire sur le service en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

✓ Quelques rappels/infos

Pour les propriétaires de chien : l'attaque mortelle récente d'un chien envers un autre chien de la commune rend nécessaire le rappel suivant.

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes ou les autres animaux.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées, les prés, les vergers et sur le bord des cours d'eau, ou étangs.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance **effective** de son maître; ainsi que s'il est éloigné de son propriétaire d'une **distance dépassant 100 mètres**. Tout chien seul, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Cela ne s'applique pas au chien qui participe à une chasse ou pour chien de garde d'un troupeau.

Dans les champs, à l'approche d'autres promeneurs, la prudence recommande de **remettre son chien en laisse**.

La commune d'Innenheim a investi dans des bornes de distribution et collecte de canisacs pour les déjections. La majorité des possesseurs de chiens en font bon usage. Merci à eux !

Pour les autres qui laissent encore leur animal être une source de pollution : encore un petit effort, et vous deviendrez des citoyens responsables et respectueux des autres !

Chasse sur le ban d'Innenheim : La chasse communale sera mise en location pour une nouvelle période allant du 2 février 2024 au 1er février 2033. Il est d'usage en Alsace depuis des décennies, que les propriétaires fonciers abandonnent leur part du produit de cette location à la commune, qui s'engage en contrepartie au paiement de la cotisation due par chacun à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole, à concurrence du produit encaissé. Ce procédé présente l'avantage de la simplicité et constitue une économie substantielle en frais de gestion pour tous. S'il est souhaité de percevoir le produit de cette location, il faudra en faire annuellement la demande au prorata des différents indivisionnaires, payer soi-même les cotisations à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole, et intégrer ce produit aux revenus fonciers.



Bulletin d'information N° 39 – Mai 2023

D'r Innlemer

Chers habitants d'INNENHEIM,

Le 11 avril dernier, le Conseil Municipal a adopté le nouveau budget de la commune pour 2023.

Les dépenses de fonctionnement seront de l'ordre de 1 037 000, € en hausse de 9,4% pour compenser l'augmentation des fournitures d'énergie, mais également l'inflation des coûts de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux et des installations.

Pour équilibrer ces dépenses et malgré une revalorisation décidée par l'état des valeurs locatives servant de base de calcul des taxes foncières, et à ma demande, le Conseil Municipal a voté une augmentation raisonnée de 2% des taxes foncières bâties et non-bâties.

Cette gestion vertueuse nous permettra de réaliser en 2023 des investissements comme la fin de l'extension de notre cimetière, la rénovation du parc d'éclairage public par la mise en place de lampes de type LED, le remplacement de 6 fenêtres équipées de stores à l'école primaire, la restauration notamment du calvaire qui va reprendre sa place à l'entrée du village, de clôturer l'aire de jeux à la salle polyvalente et de terminer les travaux de mise en souterrain du réseau télécom, rue de la liberté.

Je tiens à remercier les élus et les agents qui travaillent avec cœur et passion pour l'intérêt général du village d'Innenheim.

Vous trouverez dans ce journal le détail des nouveautés concernant notre village avec notamment le démarrage de la collecte des biodéchets et je vous donne rendez-vous le 15 juin à 19h30 à la salle multi activités pour une soirée d'information sur ce sujet.

A la demande de parents d'élève, un nouveau lampadaire LED a vu le jour, rue de la grotte. Il permettra de chercher les enfants, soit au périscolaire, soit à l'école, en pleine lumière.

J'exprime ma gratitude et mes remerciements à l'ensemble des membres des associations qui sont engagées et impliquées tout au long de l'année dans l'organisation de nombreuses fêtes. Récemment la fête de l'école et la guinguette, le soir du marché aux puces, en sont un parfait exemple.

Tout ceci contribue à notre qualité de vie et au plaisir de partager des moments extrêmement chaleureux.

Très bel été à toutes et tous.

Cordiales salutations.
Le maire, Jean-Claude JULLY

Prochaine parution

Juillet 2023

Zoom sur les demandes de permis de construire

- Mme HEINTZ Déborah – 13 rue du général Leclerc
- Mme BILZ Coralie – 1 place Bartholdi

✓ Le plan communal de sauvegarde

La loi de novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et son décret d'application de juin 2022 ont étendu à un grand nombre de communes l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Une lettre du préfet du Bas-Rhin de septembre dernier a rappelé cette obligation, demandant d'élaborer ou de mettre à jour ce PCS sous 2 ans. Notre commune dispose déjà d'un PCS datant de décembre 2015. Il convient de le réviser, notamment pour prendre en considération les nouveaux risques que sont les grands froids et les canicules ainsi que la déclinaison communale de la procédure préfectorale de distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire majeur.

Le PCS est l'outil d'organisation face à une situation exceptionnelle, d'origine naturelle ou technologique, qui complète à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, le plan ORSEC départemental, sous la responsabilité du préfet. Le PCS répond à cinq objectifs principaux : connaître les risques encourus, identifier les vulnérabilités et les phénomènes dommageables prévisibles ; dresser l'inventaire des moyens humains et matériels rapidement mobilisables ; définir une organisation de gestion de crise et les modalités de son déclenchement ; identifier les moyens d'alerte et d'information de la population ; planifier la réponse inter-services et préparer les conditions de l'entraide intercommunale et de la solidarité citoyenne.

Le DICRIM, quant à lui, informe la population des risques susceptibles d'affecter la commune, de leurs conséquences prévisibles, ainsi que des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques, des consignes de sécurité et des moyens d'alerte.

Le PCS dans sa version actuelle a été présenté au dernier conseil municipal par le correspondant incendie secours de la commune. Il sera présenté à nouveau dans sa version révisée avec le DICRIM en fin d'année, pour approbation par le maire, à qui incombe, dans tous les cas d'accident majeur, la charge de la préparation de sa commune et des mesures de soutien à sa population.

✓ Info flash : Pour déclarer vos manifestations sportives :

Une plate-forme dématérialisée, pour les manifestations sportives **sur la voie publique**, remplace la déclaration papier en Mairie, ou en Préfecture. Cet outil pour les organisateurs (association, comité des fêtes, privé...), est une interface entre le déclarant, la Mairie et l'État. Ainsi, tout utilisateur pourra, faire sa déclaration en ligne sur www.manifestationsportive.fr

✓ Quelques travaux dans la commune

L'extension du cimetière prend forme. Les murs de soutènement sont en place, le remblai est à niveau, la clôture se termine, elle sera végétalisée par du lierre. Le mur de séparation a partiellement été rasé pour ouvrir l'espace vers la nouvelle partie. De la terre végétale va être apportée, puis l'aménagement global et paysager sera réalisé.

Le grand calvaire situé historiquement au croisement des routes de Barr et de Duttlenheim, va revenir à sa place après restauration.

Le petit calvaire de la route de Krautergersheim va également retourner à son emplacement traditionnel. L'opération aura coûté 10 608 € et 3746€ pour ces deux monuments.

Ecole élémentaire : Les fenêtres côté sud seront remplacées par des fenêtres en aluminium et des stores brise soleil à lames orientables seront mis en place. Le projet est d'ores et déjà acté. Les conditions de travail des enfants et des enseignants seront bien meilleures.

Aire de jeux : Cette aire, située rue du stade, sera clôturée prochainement pour des raisons de salubrité publique. La sécurité du lieu s'en trouvera renforcée.

La petite chapelle du loup fait partie de notre patrimoine communal. Édifiée d'abord sous la forme d'un simple oratoire au 13ème siècle, rebâtie et agrandie après la guerre de 30 ans, consacrée en 1814, elle a été entièrement rénovée en 1896, il y a déjà 130 ans. Mais notre vieil édifice continue à se fatiguer et se fracturer au fil des décennies. Il est devenu instable et laisse tomber des fragments de matériaux. Le maire a dû prendre en 2022 un arrêté de fermeture au public. Un projet de réparation est envisagé. Une étude de diagnostic de structure et géotechnique avec des investigations in situ ont été commandées à un bureau d'ingénierie spécialisé dans la rénovation des monuments anciens, en vue de définir un programme de réhabilitation et d'en estimer le coût. Un appel d'offres pour l'exécution des travaux sera lancé dans un second temps, pourvu que le coût reste abordable dans nos budgets d'investissement.

✓ Le marché aux puces (USI) :

Avec ses 300 stands installés dans les rues du village, une météo globalement clémente, des visiteurs nombreux, venus chiner, acheter et « dévaliser » les différents points de restauration tenus par les dirigeants, joueurs et bénévoles du club (pas moins de 60 personnes), cette nouvelle édition a connu un franc succès ! L'USI, les membres de la Section Jeunes du club et leurs parents ont innové cette année et prolongé la journée avec une soirée « Fête de village », animée par le groupe BACKSTAGE, dont la prestation a ravi organisateurs et spectateurs.

Les bénéfices réalisés permettront, d'une part, de tourner la difficile « page COVID », qui pendant deux ans, a privé le club des animations habituelles, vitales pour son fonctionnement et, d'autre part, d'organiser une sortie de fin de saison avec les enfants de la Section Jeunes. Le Club remercie l'ensemble des bénévoles, ses partenaires, les associations du village qui ont participé à l'organisation de cette manifestation, et la Commune pour son soutien.

RDV à la Guinguette du Club le 17 Juin prochain !

✓ La kermesse de l'école d'Innenheim organisée par l'association récré-action : une belle journée de partage.....

Le samedi 13 mai 2023, sous un beau soleil, petits et grands ont pris part à de nombreuses activités : le titanic, le basket-panier, le jeu de la grenouille et bien d'autres.

A 11h30, les parents ont pu écouter les 5 classes de maternelle et primaire entonner des chants bien connus de tous puis se restaurer autour de knacks, saucisses, chips, pâtisseries et bonbons !

31 MAI : BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE PAR CAMION-BALAYEUSE. LAISSEZ LES RUES ET CANIVEAUX LIBRES. RANGEZ VOS VOITURES. MERCI

✓ Innenheim bouge !

31 mai : Passage de la balayeuse

4 juin : Fête du 90^{ème} anniversaire de la pêche

12 juin : Distribution sacs de tri devant la mairie (15h-18h)

14 juin : Distribution sacs de tri devant la mairie (16h-19h)

15 juin : Réunion d'information Biodéchets salle multiactivités

16 juin : Don du sang

17 juin : Distribution sacs de tri devant la mairie (9h-12h)

17 juin : Guinguette USI

24 juin : Benne à papier

13 juillet : Fête Nationale avec feux d'artifice

14 juillet : Distribution Wecke devant de la mairie

18 août : Marché paysan

20 août : Fête de la pétanque

15 octobre : Marche ASCI

28 octobre : Benne à papier

10 novembre : Don du sang

✓ Actions prochaines sur Innenheim

Bouchons Bonheur 67 : L'association Bouchons Bonheur 67 collecte des bouchons lièges ou plastiques, ainsi que des boîtes en acier et en aluminium. Le produit de leur vente permet de venir en aide à des personnes avec handicap ou déficiences.

Pour déposer des bouchons, le site est ouvert tous les premiers samedis du mois au 3, rue des acacias, à côté des Apart'Hotels à Bischoffsheim de 9H à 11H30.

Pour plus de renseignements, contactez :

Jean-Marie BENTZ 40, rue des roses à Innenheim.

Biodéchets : La collecte des biodéchets démarrera durant la semaine 26. Les 8 points de collecte seront mis en place mi-juin. La collecte s'effectuera 1 fois par semaine d'octobre à avril et 2 fois par semaine de mai à septembre. Pour conditionner les biodéchets, 100 sacs kraft par foyer seront distribués à partir du 16 juin et jusqu'à la fin du mois. Une lettre d'information sera adressée à tous les habitants début juin. Une réunion publique se tiendra le 15 juin à 19h30 à la salle multiactivités.

Contrat de territoire Centre Alsace La collectivité européenne d'Alsace (CeA) souhaite accompagner et soutenir les communes dans leur développement. Ce contrat permet de bénéficier des moyens financiers et de l'ingénierie de la CeA et s'applique jusqu'en 2025. Sont concernés par ce plan :

L'attractivité du territoire en terme d'économie touristique, culturelle et d'appui aux projets « Petites Villes de Demain ».

L'environnement et l'écologie (mobilités moins polluantes, itinéraires cyclables, énergie renouvelable...)

La cohésion sociale en développant une offre de services adaptée aux habitants de tous âges.